



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240926-202435-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Jacques LASSALLE, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

Secrétaire de séance : Franck Meyre

DELIB_2024/35_Finances

Annule et remplace_DELIB_2024/31_Fonds de concours de la CDC Médullienne

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L 5215-26 ou L5216-5 VI40 ;
VU la délibération du Conseil municipal n°2018/50 n°28 en date du 21 août 2018 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Médullienne ;
VU les statuts de la Communauté de Communes Médullienne et notamment les dispositions incluant la Commune de BRACH, comme l'une de ses communes membres ;
VU la délibération du 21/05/2024 DELIB_2024/31_Finances qui sera annulée par le présent acte ;
VU le choix de la commune de faire effectuer les travaux par la société MRD ;
CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous.

INVESTISSEMENT : 20 000 € HT

- | | |
|--|----------------|
| - Investissement de rénovation des huisseries sur un bâtiment communal | 20 000,00 € HT |
|--|----------------|

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240926-202435-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER un fonds de concours à la Communauté de Communes Médullienne en vue de participer au financement de rénovation des huisseries sur un bâtiment communal, à hauteur de 10 000,00 € soit 50 %

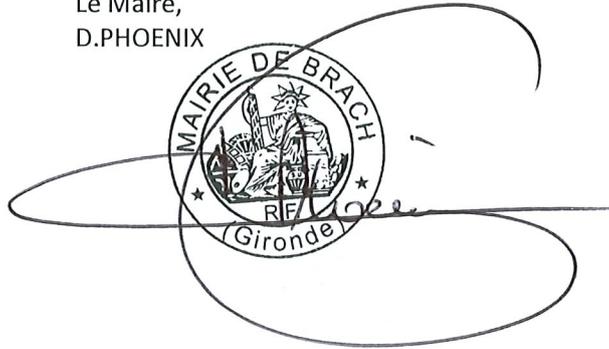
D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 10 000,00 € HT soit 50 %

D'AUTORISER, le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
F.MEYRE

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66